



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 34013

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la place de l'agroalimentaire français à l'export. Dans le contexte de dégradation de notre solde commercial déficitaire de 67 milliards d'euros en 2012, les industries agricole et agroalimentaire représentent un atout pour la balance commerciale française avec un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2012. Ce solde résulte essentiellement de nos exportations de vins et spiritueux. Second exportateur mondial pour l'agroalimentaire en 2000 derrière les États-unis, la France occupe en 2013 le cinquième rang derrière les États unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Un récent rapport sénatorial a mis en exergue la dispersion des moyens entre plusieurs ministères, quatre opérateurs (UbiFrance Sopexa, Adepta et FranceAgrimer) et un ensemble d'acteurs publics et privé. Selon ce rapport l'absence de stratégie commune ne semble ni garantir une utilisation optimale des crédits budgétaires, ni assurer une attractivité efficace de l'offre française. Ce rapport propose, comme il l'a suggéré, de coordonner les actions sur le plan fonctionnel, géographique et calendaire avec les opérateurs nationaux, les régions et les réseaux consulaires. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

Agenda en ligne de l'exportateur, le programme France export donne accès sur un site unique à un programme consolidé de 900 manifestations collectives à l'étranger. Il rassemble l'ensemble des opérations subventionnées par les pouvoirs publics et pilotées par les principaux partenaires de l'équipe de France de l'export : Ubifrance, chambres de commerce et d'industrie (CCI) en France et à l'étranger, Adepta et Sopexa ainsi que les opérateurs bénéficiant de la labellisation. Le programme France export n'a donc pas vocation à fédérer les différentes aides proposées par l'ensemble des partenaires. La première édition du programme France export a été lancée officiellement le 13 octobre 2009. Depuis 2010, le programme rassemble chaque année autour de 17 000 participations d'entreprises qui ont ainsi eu des opportunités de développer des relations d'affaires sur des marchés étrangers au sein d'un collectif France. L'analyse de la clientèle portant sur 80 % des entreprises (celles accompagnées par Ubifrance uniquement) montre que 92 % sont des PME (7 % des ETI), 44 % sont déjà des exportateurs de biens réguliers, 18 % des exportateurs irréguliers et 38 % non exportateurs au sens douane. Un processus de programmation commun a été établi et amélioré au fil des années pour permettre d'intégrer les priorités des partenaires professionnels et institutionnels. En 2012, deux faits marquants avec la communication en amont d'un préprogramme incorporant une sélection de 180 opérations prioritaires et l'organisation d'une réunion d'échanges rassemblant 200 représentants d'Ubifrance, des CCI et des conseils régionaux. Cela a permis de renforcer la concertation, d'éliminer les doublons de programmation et d'augmenter la synergie entre les actions proposées. Si le programme France export est parvenu à atteindre son premier objectif, à savoir être, au bénéfice des entreprises, l'expression d'un guichet unique dans le domaine des opérations collectives sur les marchés étrangers, il lui reste à devenir l'instrument privilégié dans l'alimentation de la programmation des régions. Dans un contexte de ressources budgétaires limitées, de cohérence des priorités, de visibilité de la programmation nationale, il est indispensable de fédérer l'offre française afin d'éviter

la dispersion des projets dont la commercialisation est souvent complexe et consommatrice de moyens humains. Il s'agit à la fois de mieux associer les régions et les opérateurs régionaux à la définition du programme et à sa commercialisation. Ainsi, pour la première fois en juin 2012, en vue d'élaborer le programme 2013, douze régions étaient représentées lors de la réunion de pré arbitrage. Après plusieurs années de croissance continue de la programmation, 2013 marque une volonté de redimensionner le programme autour de 900 projets afin de mieux marquer les priorités. Six opérations sur dix s'inscrivent dans les nouveaux plans filières définis par la ministre du commerce extérieur en 2012. L'agroalimentaire et l'agriculture totalisent un quart de la programmation avec 211 opérations principalement réalisées par Ubifrance et Sopexa.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34013

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7992

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10789